

LE TOURNANT
(Mai 1831 – mai 1833)
pp. 298-309

Abréviations

AMJ, Corr : *Anne-Marie Javouhey – Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :
AMJ, Corr, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

Annales : *Annales historiques de la congrégation Saint-Joseph de Cluny par une Religieuse de la même Congrégation*, Solesmes, imprimerie Saint-Pierre, 1890. 796 pages.

ANOM : Archives nationales d'outre-mer.

ANOM. BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

ANOM. État nominatif : ANOM. FM/SG/GUY60/5(18). *État nominatif des sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny et des colons composant la colonisation de Mana, depuis le 17 août 1828, jusqu'au 15 juillet 1832, présentant les mouvements par départ quittant la colonisation, par décès, et par leur établissement à Mana.*

ANOM. Liste Pariset : liste des « libérés engagés » en annexe au procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil privé du 16 juin 1831, ANOM. FM/SG/GUY*/CORR/81.

ATG : Archives territoriales de Guyane.

DAGET : Serge DAGET. *Répertoire des expéditions négrières françaises à la traite illégale (1814-1850)*, Nantes, Centre de recherche sur l'histoire du monde atlantique – Comité nantais d'études en sciences humaines, université de Nantes, 1988, 605 pages.

SHD, Armée de terre : Service historique de la Défense, Armée de terre, château de Vincennes.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

THÉSÉE : Françoise THESEE. *Les Ibos de l'Amélie – Destinée d'une cargaison de traite clandestine à la Martinique, 1822-1838*, Paris, Éditions caribéennes, collection Kód yann, 1986. 134 pages et 8 de planches (ill.).

Page

Numéro de la séquence

Note

298, 1

La misère.
Annales, p. 529-530 et p. 540.

298, 1	<p>Défection de sr Théodosie. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L.240,1, p. 511, à Marie-Joseph, 22 septembre 1831. Original, SJDC. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L.246,3, p. 519, à Marie-Joseph, 30 octobre 1831. Original, SJDC. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 249,3, p. 528, à Marie-Joseph, fin de février 1832. Original, SJDC : « elle n’a pas eu de mauvaise conduite, c’est une vocation singulière qu’elle a choisie ».</p>
298-299, 1	<p>Défection de sr Hélène et son mariage. Mariage de Marguerite Juillard et Jean-Baptiste Jolivet. ANOM. État nominatif. ANOM. Registre d’état civil en ligne (IREL), mariages, année 1831, recto du feuillet 1.</p>
299, 1	<p>Décès du colon Laurent Narbou. ANOM. État nominatif. ANOM. Registre d’état civil en ligne (IREL), décès, année 1831, recto du feuillet 2.</p>
299, 1	<p>Départ des quatre derniers colons. ANOM. État nominatif. Quatre départs échelonnés du 24 mars au 29 octobre 1831.</p>
299, 1	<p>Départ de sr Scholastique Guillemard, sr Marie-Anne Gay et du colon Alexis Lefebvre. ANOM. État nominatif. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 232,1 p. 498, à sr Fébronie Boituzet, 10-25 avril 1831. Original SJDC. « Je vous envoie (...) les Sabot et le Chapeaux de ma Soeur Scolastique. Je Suis bien aise quel ne sennuie pas ». AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 246,1 p. 518, à Marie-Joseph, 30 octobre 1831. Original, SJDC. Je profite de Loccasion de deux [de] nos Srs converses qui retourne dans leur famille chercher le bonheur quelle nont put trouver Selon leur voeux parmi nous, je les plains mais je ne peut les forcer a Servire dieu malgre elle ». Il s’agit des srs Scholastique Guillemard et Marie-Anne Gay car les trois autres restèrent à la Mana (voir ci-dessous).</p>
299, 1	<p>Défection de sr Augustine Grapin. ANOM. État nominatif.</p>

299, 1	<p>La présence de l'abbé Viollot à Mana et son rôle dans les défections. Archives de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. SPI. 3Q1.3a1, lettre 34 du préfet apostolique Guillier au supérieur général Fourdinier, 18 novembre 1831, Guillier à Fourdinier : « M. Viollot s'est sauvé de France pour fuir la persécution. Il est arrivé avec Melle de St-Quantin. Il est venu sans commission du gouvernement et conséquemment sans traitement [...] Il va aller passer quelque temps à la mana auprès de Melle Javouhey, en attendant votre réponse. On pourrait le proposer pour ce poste, auquel il y a un traitement d'attaché et que personne ne veut accepter. » AMJ, Corr, t. 1, L. 250.2, p. 528, à Clotilde, premiers jours de mai 1832. Original, SJDC. « Nous avons un excellent et St [saint] prêtre depuis Six mois. »</p>
299, 1	<p>Rôle de l'abbé Viollot dans les défections : son encouragement au mariage des ex-sœurs converses. AMJ, Corr, t. 1, L. 249.4, p. 528, à Marie-Joseph, fin février 1832. Original, SJDC. Elle ne s'étend guère mais suggère que les autres sœurs ont tout autant été encouragées. « Cinq Sœur Converse Sont rentrés dans la Societé pour Se Marier. elle navait pas fait de voeux [...] elle croie faire la volonté de dieu : que puis-je dire ; [...] Je ne peut désapprouvés Ce que le Confesseur approuve ».</p>
299, 1	<p>L'ex-sœur Rose Marty et l'officier de santé Vergès. Le mariage fut conclu en 1832, voir ci-dessous.</p>
299, 1	<p>Décès de sr Gonzague Goubet. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), décès, année 1831, recto et verso du feuillet 1. Décès d'Annette Goubet, le 18 novembre 1831.</p>
299, 1	<p>Le bail non renouvelé. « On veut que nous marchions seules... » AMJ, Corr, t. 1, L. 238,3, pp. 508-509, à Marie-Joseph, 28 mai 1831. Original, SJDC. Anne-Marie Javouhey était au courant de longue date de la décision de non renouvellement du bail. Elle y fait allusion dès mai 1831. Mais le courrier était très perturbé et la mesure appliquée dès septembre 1830 n'arriva dans la colonie qu'un an plus tard.</p>

299, 1	<p>Départ de l'atelier de défrichement. ANOM. BOGF 1831, acte 216. Décision du 15 décembre 1831 « portant suppression de l'atelier de défrichement à Mana et formation d'un équipage d'embarcation pour le service du pilotage sur ledit établissement. »</p>
300, 1	<p>Naissance de Jean-Louis, fils de Nicette. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), naissances, année 1831, recto du feuillet 1. Jean-Louis est né le 23 octobre 1831. Né après le 4 mars 1831, il est né libre.</p>
300, 1	<p>Le bâtiment de traite illégale l'Hermione. DAGET, p. 447-448. Dossier de l'Hermione : ATG Liasse 11 M 11.</p>
300, 2	<p>Mutation de Stéfany, arrivée de Moraux à la tête du 16^{ème} Léger. BOGF 1831, acte 223. « Ordre du gouverneur qui nomme M. Moraux (Pierre), sous-lieutenant du 16^{ème} léger, commandant du poste militaire à Mana, en remplacement de M. Stéfany, sous-lieutenant au même corps, rappelé à Cayenne ». Il n'existe aucun dossier de Stéfany aux archives de l'Armée de Terre, celui de Moraux en revanche existe. SHD, Armée de terre, 3yd. Dossier personnel de Pierre Moraux. Dans un rapport de 1842, il est dit de Moraux : « Bon et brave homme qui administre assez bien sa compagnie. Son intelligence est peu développée, il est indolent et mou... C'est un capitaine à mettre en retraite lorsqu'il aura le temps exigé et il ne demande pas mieux. » Un tel profil explique peut-être qu'à la Mana, la situation s'apaisa.</p>
300, 2	<p>Les colons restant au service d'Anne-Marie Javouhey. ANOM. État nominatif.</p>
300, 2	<p>Arrivée de Marie-Josèphe Laurençot à la Mana. ANOM. État nominatif.</p>
300-301, 2	<p>L'arrivée d'une année de lettres. AMJ, Corr, t. 1, L. 249,4, p. 528, à Marie-Joseph, fin février 1832. Original, SJDC. « J'en ai eu une indigestion quoiqu[e] je nen [aie] rien manger ».</p>

301, 2	<p>Mauborgne l'a grugée de 40 F. AMJ, Corr, t. 1, L. 256,2, p. 540-541, à Marie-Joseph, 30 juillet 1832. Original, SJDC. « Laissez-les lui... ma récompense n'est pas de ce monde ».</p>
301, 2	<p>L'article du <i>Journal du Havre</i>. ANOM. FM/SG/GUY60/5(18) <i>Le Journal du Havre</i>, commercial et politique, 20 janvier 1832. L'article a été découpé et collé sur un feuillet. Sources/Documents. Le Journal du Havre</p>
301, 2	<p>Mort de Florence. AMJ, Corr, t. 1, L. 253,1, p. 532, à Marie-Joseph, 28 mai 1832. Original, SJDC. Annales p. 503-504.</p>
301, 2	<p>Oraison dans la forêt. SJDC. <i>Disquisitio</i> 1836, Rome, p. 86. « Relation de Sr Éléonore Grandsire... » Sr Éléonore témoigne de cette pratique d'Anne-Marie Javouhey au temps de son second séjour dans des moments très difficiles. Mais comme elle ne cessa jamais de pratiquer l'oraison, il est parfaitement plausible qu'elle prit l'habitude de se recueillir dans les grands bois voisins dès son premier séjour à des moments qui étaient tout aussi difficiles, avec cette prière que relate la sœur Eléonore : « Je n'ai plus que vous Seigneur, c'est pourquoi je viens me jeter dans vos bras et vous prier de ne pas abandonner votre enfant. » Ceci souligne la solitude dont elle souffre (voir note suivante) et le réconfort spirituel qu'elle trouvait dans cette pratique comme le suggèrent ces paroles du 28 mai 1832 à l'annonce de la mort de Florence : « Loin du monde dans une abondance des bien Spirituel et meme temporel, que pouvons-nous desirer Sinon que vous Soyez heureuse, que vous accomplissiez la Ste volonté de Dieu et nous aussi tout le reste est pour moi d'une parfaite indifference. » AMJ, Corr, t. 1, L. 253,1, p. 532, à Marie-Joseph, 28 mai 1832. Original, SJDC.</p>
302, 3	<p>La solitude d'Anne-Marie Javouhey. Les paroles citées dans cette séquence sont extraites de AMJ, Corr, t. 1, L. 246,3, p. 519, à Marie-Joseph, 30 octobre 1831. Original, SJDC.</p>

302-303, 3	<p>Le rappel des grands préceptes : humiliations et confiance. AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 107,4, p. 239, à toutes les sœurs de Bourbon, 29 juillet 1825. Original, SJDC. Citation plus complète : « Pourquoi Sui-je venue <u>ici</u> ? Depuis que ji Suis ai-je travaillé avec zele ala gloire de Dieu ? ale faire aimer par tout ce qui m’entourent ; aije Souffert avec patience les peignes qui me Sont arivés, ai-je regardé les humiliations comme venant de Dieu qui vouloit connoitre mon amour lui ? » AMJ, <i>Corr</i>, t. 1, L. 107,7, p. 240, à toutes les sœurs de Bourbon, 29 juillet 1825. « Confions nous en Dieu malgres nos péché. Cette Confience doit Etrefondée Sur notre Misère, Sur nos besoins, et Sur les Merite de notre divin Sauveur dont la Misericorde est infinie. Si josois moffrire pour Exemple je vous dirois voyez Ce que Dieu a fait pour moi ce quil fait chaque jour pour Cette Ste Congrégation malgré les persecution Sucittée de totues part par ceux meme qui devoit le proteger : Dieu veut que nous mettions notre Confience en lui Seul ».</p>
303, 4	<p>Mariages de deux ex-sœurs converses. ANOM. Registre d’état civil en ligne (IREL), mariages, année 1832, recto du feuillet 1. Mariage de Françoise Grapin et Jean-Marie Dolhen le 25 juin 1832. <i>Ibid</i>, recto et verso du feuillet 2. Mariage de Marie Marty et Jean-Baptiste Vergès le 30 octobre juin 1832.</p>
303, 4	<p>Mort du colon Gabriel Maingand. ANOM. Registre d’état civil en ligne (IREL), décès, année 1832, recto et verso du feuillet 1. Décès survenu le 28 décembre 1832.</p>
303, 4	<p>Un petit mot de Saint-Hilaire. ANOM/FM/SG/GUY60/5(18). Lettre de Saint-Hilaire accompagnant la copie de la dépêche ministérielle au gouverneur, 30 août 1831.</p>
304, 4	<p>Réfutation des attaques du <i>Journal du Havre</i> par Jubelin. Citation : « Ce qui est dit du dénuement... » ANOM/FM/SG/GUY60/5(18). Rapport du gouverneur Jubelin sur l’établissement de la Mana, 10 octobre 1832.</p>

304, 4	<p>Etat de l'établissement. AMJ, Corr, t. 1, L 243, au gouverneur Jubelin, p. 515-516. Original du brouillon, SJDC. La demande de titres de propriété est mentionnée au § 2 : « Ce n'est pas moi a leur donné le Droit de propriaité quils réclame ». Ces demandes de concessions définitives de la part des colons restants s'effectuaient dans le cadre d'un établissement que l'on connaît par un plan de 1832, celui d'un établissement qui a survécu aux épreuves. Galerie d'images. Épreuves surmontées</p>
304-305, 4	<p>Du nouveau sur la léproserie. ANOM. BOGF 1832, acte 69 - 28 mai 1832. Décision « qui nomme une commission pour donner son avis sur le service de la léproserie. » L'échange avec les sœurs est seulement plausible. La sœur Joseph est une jeune sœur mentionnée par Anne-Marie Javouhey. AMJ, Corr, t. 1, L. 246,3, p. 519, à Marie-Joseph, 30 octobre 1831. Original, SJDC.</p>
305, 4	<p>Proposition d'Anne-Marie Javouhey d'installer les lépreux à l'Acarouany. AMJ, Corr, t. 1, L. 247,3, p. 523, au gouverneur Jubelin, entre le 30 octobre et le 31 décembre 1831. Original SJDC.</p>
305, 5	<p>Les « libérés engagés » du « canot pilote ». ANOM. BOGF 1831, Acte 216. Décision « portant suppression de l'atelier de défrichement à Mana et formation d'un équipage d'embarcation pour le service du pilotage sur ledit établissement. » Leurs tatouages et leurs origines présumées (« nations ») figurent dans ANOM. Liste Pariset.</p>
305, 5	<p>Aufray. ANOM. FM/SG/GUY*/CORR 82. Examen des procès-verbaux des séances du conseil général, 1^{ère} session de 1832, séance du 7 juillet 1832. « Cet atelier se compose de 4 noirs auxquels on a adjoint 3 négresses et une négritte et il est employé sous les ordres de M.Aufray, à l'entretien des embarcations du port, au pilotage, au mouvement des bois de la marine, au chargement des bâtiments ».</p>

306, 5	<p>Naissance de la fille de Célestine, libérée engagée. ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), naissances, année 1832, recto du feuillet 2.</p>
306, 5	<p>Le <i>Duc de Bordeaux</i> et ses passagers. DAGET, pp. 493-494. ATG Liasse 11 M 16. Sur les tatouages et cicatrices : voir ANOM. Liste Pariset.</p>
306, 5	<p>Le <i>Destin</i> et, en large majorité, ses passagères et leurs enfants. ANOM. FM/SG/GUY72/H4(06). Dépêche du gouverneur Freycinet au ministre. 11 décembre 1827. Sur les tatouages et cicatrices : voir ANOM. Liste Pariset.</p>
307, 5	<p>Le <i>Céron</i> et la <i>Flèche</i>. Voir THÉSÉE, pp. 59-63. Célestine, Clarisse et Iphigénie étaient sur l'un ou l'autre de ces deux bâtiments.</p>
307, 6	<p>Réservé. La signature de Réservé est présente dans les registres de 1837 et ce n'est pas la signature d'un débutant, contrairement à la signature tremblante figurant dans un registre d'esclaves de 1834 consultable à Mana seulement (acte de naissance de son fils, Constant Raphaël, en date du 24 septembre 1834).</p>

De sr Benoît Desseau, sr Victoire Richard et des converses en général.

Les sœurs converses sont les grandes invisibles de l'histoire officielle car elles n'ont aucune existence administrative. L'historiographie fait état de dix sœurs à la Mana. Elle reprend ainsi le nombre donné par une publication du ministère de la Marine et des Colonies, *Précis sur la colonisation de la Mana*. Mais il ne s'agit là que du nombre d'hospitalières et d'enseignantes composant le « cadre » des sœurs rétribuées. Certaines de ces converses devinrent visibles en s'alphabétisant car elles intégraient le cadre. La majorité resta à l'arrière-plan, comme sœur « Benoîte », une sœur présentée comme « sans aucune capacité » (SJDC. M.m.Jo, lettre 253 de Marie-Joseph à Marie-Thérèse, 4 août 1840). Tout autre est le cas de sœur Victoire qui devint hospitalière, officiellement dans le cadre des sœurs salariées en 1839.

308, 6

En ce sens, les converses qui le restèrent brouillent les pistes car elles se retrouvaient analphabètes comme les esclaves qui ne saisirent pas l'opportunité d'apprendre à lire et calculer offerte par Anne-Marie Javouhey et contrairement à des cas comme Réservé, minoritaire en son temps et qui ne le serait plus à partir des années 1840.

Ce dialogue est plausible mais il ne pouvait pas laisser de traces. J'y tenais pour souligner un trait du monde d'Anne-Marie Javouhey à la Mana, un monde de l'oral où l'écrit peu à peu s'imposait, parfois dans la douleur, comme une nécessité. Je l'ai réalisé à partir de propres souvenirs d'enfance, d'un côté une grand-mère qui vendait les produits de sa ferme au marché, d'une agilité sans pareille dans l'art de pratiquer la règle de trois – dont elle ignorait l'existence – et de l'autre, des proches de même origine paysanne qui mettaient en garde contre l'abus de l'école.

Les chasseurs de Guyane – historique.

Il fut tout d'abord créé une « Compagnie de la gendarmerie soldée de couleur ».

ANOM. BIB/AOM/50092, Feuille de la Guyane française 1819-1820, t.1, p. 141 à 144 : ordonnances des 8 et 9 novembre 1819 ; t.2, p. 249-251 : ordonnance du 12 janvier 1820

308, 6

Cette compagnie fut renommée « Compagnie des chasseurs de la Guyane ».

SHD, Armée de terre, xi 48, Guyane, objets collectifs, note ministérielle du 2 août 1821.

Le changement d'appellation avait pour but d'éviter toute demande d'incorporation dans le corps de la gendarmerie royale. Cette note faisait suite à une requête des grands habitants.

Les chasseurs de Guyane à la Mana – requête d'Anne-Marie Javouhey.

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 247,3, p. 523, au gouverneur Jubelin, entre le 30 octobre et le 31 décembre 1831. Original non retrouvé. La requête de la religieuse pour que les chasseurs affectés à son établissement puissent y rester comme ils le sollicitaient n'aboutit que pour deux d'entre eux à moins qu'eux-mêmes ne se soient établis ailleurs, cas de Prosper installé tout près mais déjà sur le territoire d'Organabo (qui relève d'Iracoubo, le quartier de naissance de son probable fils, Joseph Prosper, comme l'atteste son acte de décès, le 24 février 1895 à Mana).

308, 6

308, 6

Le moulin à sucre.

AMJ, Corr, t. 1, L.246,5, p. 520, à Marie-Joseph, 30 octobre 1831. Original, SJDC.

309, 6

Naissances.

Pierrette Ménard, 1^{er} décembre 1832 : ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), naissances, année 1832, recto et verso du feuillet 2 ; Alexis Jolivet, 5 décembre 1832 : *ibid*, recto et verso du feuillet 3. La naissance de Caroline Réserve n'est pas attestée dans un registre d'esclaves de 1832 inexistant ou disparu. Elle apparaît ultérieurement par une allusion de sr Madeleine Collonge dans une lettre du 30 mars 1847 à Anne-Marie Javouhey (SJDC, lettres de Madeleine Collonge), Caroline Réserve est alors enceinte.

309, 6

Un supérieur à la tête de la congrégation.

Dans sa lettre n° 38, du 11 octobre 1830, adressée à Clotilde, Marie-Joseph fait état de la nomination par le nouvel évêque d'Autun de l'abbé Josserand à la tête de la congrégation. Elle en informa certainement Anne-Marie Javouhey dès cette époque mais toutes ses lettres envoyées à Mana sont perdues. Compte tenu du désordre postal, la supérieure générale dut recevoir la nouvelle le 15 février 1832 avec toutes les autres lettres arrivées ce jour-là.
